

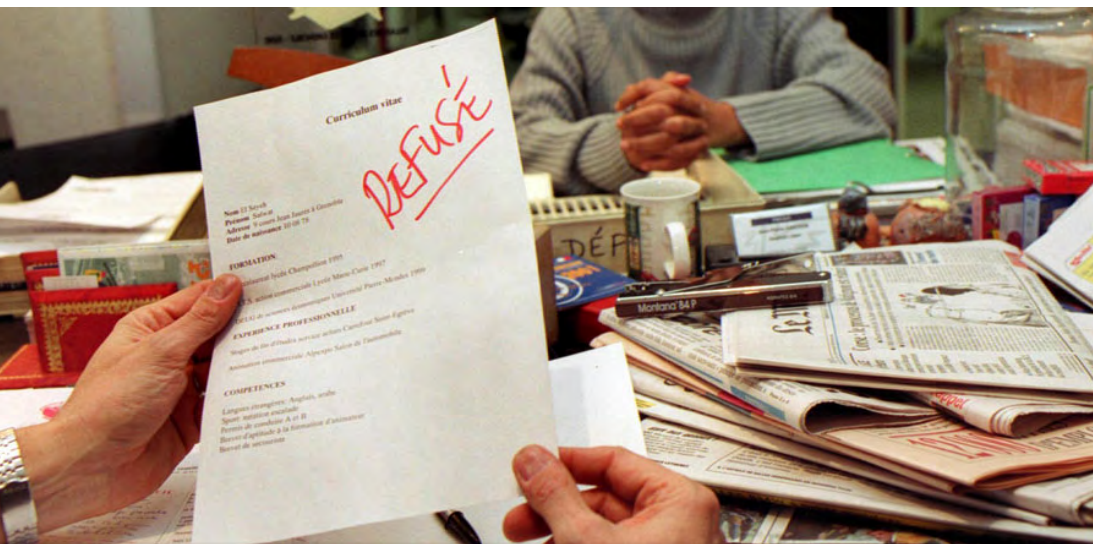
FORMATION RECRUTER SANS DISCRIMINER

La loi pour « l'Égalité et la Citoyenneté » adoptée le 22 décembre 2016* rend obligatoire, pour toutes les structures employant au moins 300 personnes ainsi que pour les organismes de recrutement et d'intérim, la formation des recruteurs à la non-discrimination. Cette formation devra être réactualisée tous les 5 ans.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Identifier les **enjeux d'un recrutement non discriminatoire**
- Comprendre le **cadre légal** (obligations, acteurs, sanctions...)
- Se placer dans une **logique d'égalité des chances** grâce à la compensation
- Différencier **discrimination et action positive**
- Envisager la contrainte légale comme une **opportunité de faire évoluer ses processus RH** (laboratoire d'innovation sociale)

*Amendement n° 1256 (Rect) art. 61 - Art. 1131 2



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Savoir adopter une posture permettant d'éviter les risques liés à des pratiques discriminatoires, afin de réaliser des recrutements « créateurs de valeurs », sans se priver de compétences.

Points forts

- ⊕ Intervention personnalisée selon le public et le contexte
- ⊕ Consultant/formateur senior, expert de la thématique du handicap en milieu professionnel
- ⊕ Pédagogie dynamique et interactive, qui interpelle le public

Prérequis

- ➔ Aucun

Pour qui ?

- ➔ Tous les salariés/agents en situation de recrutement (RH, managers...)

Durée

- ➔ 1 journée